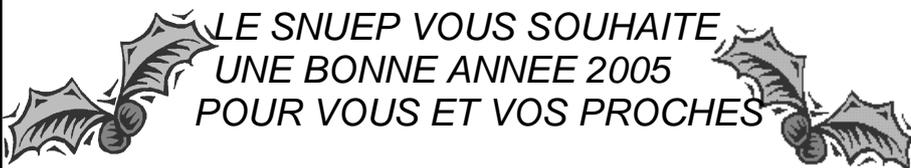


# REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans – Tours du SNUEP / n°8  
snuep.orleans-tours@tele2.fr



## ÉDITO

Après 99 suppressions de postes dans le second degré en 2003, 226 en 2004, ce sont 314 postes qui seront supprimés à la rentrée 2005. La baisse démographique n'explique pas tout, ce sont les collèges, SEGPA, EREA et les lycées professionnels qui en feront les frais. Il faut noter des attaques ciblées contre les Sections d'Enseignement Professionnel implantées en lycée technologiques. Les élèves de ces sections par le biais des 1<sup>ères</sup> d'adaptation avaient la possibilité au sein du même établissement de se réorienter vers un bac technologique, puis vers un BTS.

Etrange choix que de supprimer des sections sans problème de recrutement, qui obtenaient de bons résultats aux examens et un fort taux de poursuite d'études.

Par rapport à l'objectif de notre académie d'élever le niveau des qualifications, on ne peut que s'interroger sur le bien fondé de ces mesures.

A moins que l'objectif non avoué soit de dégrader encore un peu plus le système d'enseignement professionnel public pour imposer en modèle unique l'apprentissage.

La région que nous avons rencontré le 15 décembre dernier semble consciente de la situation (voir page 5).

***Face à ces attaques nous nous devons de réagir pour faire reculer un gouvernement qui cherche à faire disparaître l'enseignement professionnel laïc public et ses personnels.***

Gilles Pellegrini  
Secrétaire académique

### APPEL A LA MOBILISATION

Dans la suite de l'appel national les organisations syndicales régionales de l'Éducation FSU, UNSA Education, Sgen-CFDT, URSEN et SGPEN-CGT, SNFOLC, SUD Education, lancent un APPEL PRESSANT à la mobilisation générale.

### JOURNEE D'ACTION LE 20 JANVIER 2005

### FORUM REGIONAL SUR L'EDUCATION

Avec Antoine PROST et Denis PAGET

FAC de lettres, Université d'Orléans de 14h à 17h30

Table ronde, débat public

**Samedi 29 janvier**

# SNUEP

# FSU. infos Orléans



N° 42 Oct-nov-déc 04 SUP n°3

Déposé le 05/01/05 ORLEANS .C.T.

Mensuel - imprimé par nos soins  
Com Par Presse 0307S05437  
Directeur : Daniel FEYBESSE Tel: 02 38 78 00 60  
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

## sommaire :

- Page 1 édito, mobilisation
- Page 2 informations pratiques
  - Mouvement inter
  - Budget 2005
  - Plan Borloo
  - IUFM rentrée 2005
- Page 3 accès à la HC
  - CTPA, mobilisation
- Page 4 informations pratiques
  - Mouvement intra
  - Classement APV
  - Projets de lois :
    - Sarkozy/Villepin, Fillon
- Page 5 rencontre Région
- Page 6 instances départementales SNUEP
- Page 7 instances départementales (suite)
- Page 8 bulletin d'adhésion

# INFOS PRATIQUES

## Mouvement inter :



Vous avez fait vos vœux, dûment rempli l'accusé de réception entre le 13 et le 17 décembre sans oublier d'y joindre les pièces justifiant votre situation.

Vous pouvez **vérifier le barème** arrêté par la DPE ou la DPAE en vous connectant **sur Siam du 13 au 24 janvier 2005.**

**<http://www.education.gouv.fr/siam/>**

Si vous êtes en désaccord avec le barème affiché, vous pouvez l'exprimer à l'aide de la fiche dialogue "vérification vœux et barèmes" dont dispose le secrétariat de votre établissement et qui sera après mention de vos observations (accompagnées d'éventuelles pièces justificatives) à envoyer **pour le 24 janvier 2005.** *Après cette date les demandes de correction ne pourront pas être prises en compte. N'attendez pas la date limite pour faire votre réclamation.* Y préciser votre discipline.

***Le changement du barème des mutations avec l'instauration des APV, mesure destinée à stabiliser des équipes sur des établissements difficiles. Comment ? en leur permettant d'engranger un maximum de points pour pouvoir partir au bout de 5 ans. Le résultat semble discutable, à moins que l'objectif réel soit le blocage du mouvement des personnels pour permettre alors au ministère d'instaurer un recrutement académique.***



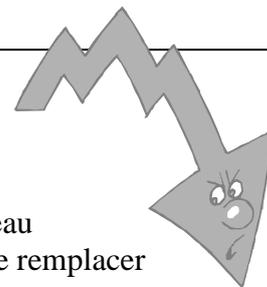
### **Avec le plan de « cohésion sociale » Borloo**

et la volonté affichée du ministre de l'Education Nationale :

Une accélération du développement de l'apprentissage consulaire en concurrence déloyale avec les formations dispensées en lycée professionnel et l'implantation de sections d'apprentissage au sein des LP qui met en cause l'idée même d'enseignement professionnel public.

Sur simple demande à [snep.orleans-tours@tele2.fr](mailto:snep.orleans-tours@tele2.fr), nous vous ferons parvenir un exemplaire de notre réflexion sur l'apprentissage.

### **Un budget en diminution constante qui engendre :**



Une baisse de recrutement au niveau des concours, ne permettant pas de remplacer les départs massifs en retraite.

Une remise en cause des options de nos filières jugées trop nombreuses

Une suppression massive de postes

Une insécurité dans les établissements les plus fragiles (ce ne sont pas les collègues du LP Maurice Violette de Dreux qui nous contrediront)

La chasse aux sections, voire aux petits établissements est ouverte.

Le LP la Chartrie à Descartes, de nombreuses SEP et sections sont concernées, bien que pour ces dernières, il n'y ait pas de problème de recrutement d'élèves et de bons résultats aux examens.

### **IUFM rentrée 2005 :**

Lors du dernier CA on nous a informé que des spécialités seraient « mises en sommeil » à la rentrée 2005.

Il s'agit des formations Maths-sciences et lettres-anglais.

Alors que les besoins de remplacement se font de plus en plus sentir, chacun appréciera la pertinence de cette décision

***L'intérêt de travailler un jour férié pour le bien être des personnes âgées*** n'apparaît pas nettement dans le projet de loi de finances 2005 puisque une des propositions de ce texte entraîne une ***diminution de 24 % du budget de l'action sociale pour les fonctionnaires retraités.***

**Toute la sollicitude de l'état envers ses anciens serviteurs est ainsi résumée.**

Le gouvernement délaisse ses agents les plus humbles, dans le droit fil de la logique de baisse des pensions, conséquence de la réforme des retraites.

# HORS-CLASSE

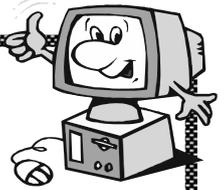
BO n° 46 du 16/12/04

Après avoir été plusieurs fois retardé, le BO concernant l'accès à la Hors-Classe est enfin publié. La version définitive a été encore un peu amendée mais il y a bouleversement des critères antérieurs et introduction des avis hiérarchiques.

C'est pourquoi le SNUEP dénonce cette note de service et continuera à intervenir au niveau académique, dans un large cadre intersyndical afin d'établir le meilleur rapport de force possible.

**Plus d'inscription dans les académies mais constitution du dossier servant à l'examen de la « valeur professionnelle », uniquement via Internet.**

<https://bv.ac-orleans-tours.fr/iprof/ServletIprof>



**Conditions :** - Avoir atteint le 7<sup>ème</sup> échelon au 31/08/04  
- Etre en position d'activité

**Modalités :** Tout personnel qui remplit les conditions doit passer par i-prof pour

- 1) Vérifier qu'il est bien promouvable à la Hors-Classe
- 2) Trouver les modalités de la procédure académique
- 3) Actualiser et enrichir les données figurant dans son dossier administratif

## CTPA du 10 Janvier

Nous interviendrons au CTPA du 10 janvier prochain pour dénoncer les fermetures de sections en LP, SEGPA et EREA. Après cette date, sur simple demande à [snuep.orleans-tours@tele2.fr](mailto:snuep.orleans-tours@tele2.fr) nous vous ferons parvenir la DHG (dotation horaire globalisée) de votre établissement ainsi que les modifications de structures.



## MOBILISATION

**2 possibilités ..... !!!!!**



1) *Attention une partie sensible de l'anatomie reste très vulnérable !*

2) *S'informer et réagir .....*

**Depuis des mois les personnels sont attaqués quotidiennement :**

- **Remise en cause du système des mutations nationales** déjà fortement dégradées, privant ainsi de nombreux enseignants de possibilités d'affectation.
- **Remise en cause du système d'avancement à la hors classe** qui voudrait substituer à un passage à l'ancienneté (revalorisation), une prime au mérite.
- **Remise en cause du statut des personnels** réquisition 2h/semaine, affectation des PLP en collège.
- **Suppression massive de postes d'enseignants** qui ne seront pas comblés par les quelques créations annoncées par le Ministre.
- **Non-crédation des postes nécessaires pour les concours de recrutement.**
- **Promotion de l'apprentissage comme modèle de formation**, idée chère au MEDEF et dispositif qui n'a jamais fait ses preuves.
- **Perte conséquente de notre pouvoir d'achat** alors que nos charges de travail ne cessent de croître.

### **MOBILISONS-NOUS**

Un effort exceptionnel de mobilisation et de rencontre avec les personnels, les parents et les jeunes doit être engagé dès la rentrée, pour analyser les conséquences des retraits de moyens et des mesures à venir, en utilisant tous les droits à notre disposition :

- réunion mensuelle d'information syndicale, - droit à congrès décentralisé (nous contacter pour démarche à suivre),
- Conseil d'Administration extraordinaire (de droit sur demande d'1/3 des membres), - demi-journée banalisée (par exemple sur décision du C.A.)

Pour analyser les conséquences des retraits de moyens et des mesures à venir.

Diffuser très largement vos conclusions : lettre commune aux parents de l'établissement, communiqués de presse, interpellation des élus nationaux et des pouvoirs publics (préfet, Recteur, IA),... toutes initiatives locales.

Ainsi dès le début janvier une mobilisation sans précédent doit alimenter la journée nationale de grève et de manifestation du 20 janvier. Inscrite dans une mobilisation plus générale de l'ensemble des fonctionnaires, elle permettra à tous les personnels, dans l'unité la plus large, d'exprimer l'exigence de mesures radicalement nouvelles pour le progrès du service public et la prise en compte des besoins des usagers et des personnels. La grève du 20 janvier, avec des assemblées, rassemblements, manifestations, meetings, forums,... sera le point fort d'une action qui doit se développer le plus largement possible sur la base des décisions qui seront prises en commun à tous les niveaux.

Le rapport de force ainsi créé, s'appuyant sur une immense campagne d'opinion, le rassemblement massif des personnels et l'unité intersyndicale sans faille, devrait contraindre le gouvernement à modifier ses projets.

# MOUVEMENT INTRA 2005



Le mouvement intra en cours ne présage rien de bon. Avec l'introduction des APV et un barème différent par académie, on peut légitimement douter de l'égalité du droit à mutation pour tous. Le barème intra pour l'académie d'Orléans-Tours n'est pas encore arrêté. Sur simple demande à [sneup.orleans-tours@tele2.fr](mailto:sneup.orleans-tours@tele2.fr) nous vous aiderons à rédiger votre demande de mutation.



Un doute, une question : contactez-nous

Pascale OLLAGNIER :

[ollagnier.pascale@wanadoo.fr](mailto:ollagnier.pascale@wanadoo.fr)

☎ 02 38 55 62 89

Ronan JAFFRES :

[KSCFRJ@wanadoo.fr](mailto:KSCFRJ@wanadoo.fr)

☎ 02 38 95 62 85

Gilles PELLEGRINI :

[sneup.orleans-tours@tele2.fr](mailto:sneup.orleans-tours@tele2.fr)

☎ 02 38 37 04 20

## CLASSEMENT APV :

13 établissements sont classés APV sur notre académie :

- Les neuf établissements sensibles de l'académie (obligation)

- Les établissements présentant des caractéristiques particulières en fonction de 4 critères de poids égal :

% des personnels enseignants non titulaires, % des personnels affectés en AFA, % de personnels dont l'ancienneté est inférieure à 2 ans, % d'élèves à PCS défavorisés

Les SEGPA ou les SEP des établissements classés en APV bénéficient également du dispositif APV.

<b>Cher</b>	Clg Victor Hugo	Bourges	Établissement sensible
<b>Eure et Loir</b>	Clg Louis Armand	Dreux	Établissement sensible
	Clg P et M Curie	Dreux	Établissement sensible
	LP Gibert Courtois	Dreux	Établissement sensible
	LPO Edouard Branly	Dreux	Établissement sensible
	Clg Paul Fort	Dreux	
	LP Maurice Violette	Dreux	
<b>Indre et Loire</b>	Clg Louis Pasteur	Tours	Établissement sensible
	Clg La Rabière	Joué les Tours	Établissement sensible
<b>Loir et Cher</b>	Clg Léonard de Vinci	Romorantin Lanthenay	
	Clg Blois-Bégon	Blois	Établissement sensible
<b>Loiret</b>	Clg Jean Rostand	Orléans	Établissement sensible
	LP Château Blanc	Chalette sur Loing	

## PROJETS DE LOIS

**Le projet Sarkozy / Villepin :**

Après avoir provoqué l'insécurité dans les établissements en diminuant le nombre des personnels, on propose aux fonctionnaires de l'Education Nationale d'oublier le principe de confidentialité, le secret professionnel, pour informer le maire en instaurant une obligation de signalement des difficultés individuelles des familles afin de repérer les « délinquants potentiels ». Chacun appréciera !

**Projet de loi d'orientation Fillon :** Il vient d'être rejeté par le Conseil Supérieur de l'Education.

La FSU s'y est fortement opposée. Après la loi Borloo qui favorise à outrance l'apprentissage, le projet Fillon veut réduire voire détruire par tous les côtés le périmètre de l'enseignement professionnel public (déprofessionnalisation des BEP, voire des BAC PRO par la réduction du nombre des filières, généralisation du BAC PRO 3ans, accès limité de la voie professionnelle à l'enseignement supérieur...) pour faire de la place à l'apprentissage dont il veut doubler les effectifs en LP et envoyer en collège les profs en trop !

## SECTIONS D'APPRENTISSAGE EN LP

Lorsqu'une section d'apprentissage est implantée en LP, un contrat, précisant le nombre d'heures de formation entre l'entreprise accueillant le jeune salarié et le LP est signé. Malgré leur statut, des PLP intervenant sur ces sections, se sont vus demandés par leurs proviseurs, suite à une autorisation d'absence justifiée, de remplacer les cours non assurés ou de trouver un remplaçant.

Les 2 heures supplémentaires prévues pour les enseignants vont permettre de régler ce genre de problème !

**Une délégation SNUEP- FSU a été reçue à la région le 15 décembre 2004.**

**Pour la FSU :**

Alain AUCLAIR (membre du bureau académique SNUEP)

Pascal FOREAU (membre du bureau académique SNUEP)

Gilles PELLEGRINI (secrétaire académique SNUEP)

Michel RABIER (membre du bureau académique SNUEP et de la Commission Consultative Régionale de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle)

Daniel FEYBESSE (coordinateur académique FSU)

Jean-Pierre SAINSON (membre du Conseil Economique et Social Régional FSU)

Jacques VRAIN (membre de la Commission Consultative Régionale de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle SNES)

**Pour la Région :**

François BONNEAU Vice Président en charge des lycées

**Cette audience avait pour objectif de clarifier la politique régionale en matière de formation professionnelle et de connaître la position de la région sur la fermeture de 312 postes dans le secondaire induisant de nombreuses fermetures de sections en LP.**

La région partage notre point de vue sur le coup porté au service public d'enseignement professionnel et nous à donné l'assurance de se positionner clairement contre les suppressions massives de postes et la fermeture de nombreuses sections en LP.

M. Bonneau estime que cela n'est qu'un début et que la prochaine étape de casse du service public d'enseignement visera les lycées technologiques. La région ne se sent pas concernée par le plan Borloo puisque l'offre en matière d'apprentissage sur la région est supérieure à la moyenne nationale

*Nous soulignons que notre analyse est identique puisque ce sont majoritairement des SEP qui sont visées, la conséquence de ces fermetures mettra en difficulté les 1<sup>ère</sup> d'adaptation de ces établissements.*

*Nous nous étonnons également de la fermeture de sections qui n'ont pas de problèmes de recrutement et de très bons résultats aux examens. Après avoir tenté en vain de relever le niveau des formations par apprentissage, la solution est peut-être de baisser les résultats dans le service public afin de justifier la généralisation de l'apprentissage.*

*Nous faisons part de notre inquiétude face au retard de notre académie en terme de niveau de qualification. Nous pensons que ce retard est dû pour une bonne part à un développement anormalement élevé de l'apprentissage consulaire (le constat est d'ailleurs identique pour les 6 académies qui ont le plus développé ce type de formation).*

**M. Bonneau reconnaît qu'effectivement ce type de formation n'a pas vocation à élever le niveau de qualification mais plutôt d'offrir des possibilités de formation sur des secteurs qui n'entrent pas en concurrence avec les formations dispensées dans le service public d'enseignement professionnel (métiers de bouche, coiffure, etc).**

**Il s'engage au nom de la région à ne pas développer l'offre de formation en apprentissage sur la région et à refuser toute formation en concurrence avec celles proposées dans les LP publics.** Ceci afin de ne pas encore accentuer les déséquilibres.

**La région s'engage à s'opposer aux fermetures de sections en LP mais serait favorable à l'implantation de sections d'apprentissage au sein des LP et à la mixité des publics.**

*Nous réaffirmons notre désaccord sur ce point, car ce n'est pas le lieu de formation qui pose problème mais bien le système de formation lui-même. L'apprentissage crée des contraintes pour le jeune qui n'est plus lycéen mais salarié et donc tenu de participer aux activités de l'entreprise pour justifier son salaire. Il ne bénéficie que de 5 semaines de congés. Cette situation provoque une fatigue accrue de ces jeunes et leur offre moins de temps pour se consacrer aux études. De plus l'horaire des enseignements est plus faible pour le même niveau que celui offert aux élèves de LP. Tout cela ne va pas dans le sens d'une élévation des qualifications.*

*La mixité des publics au sein d'une classe pose de nombreux problèmes dans la mesure où, comme nous l'avons rappelé précédemment, les jeunes ne dépendent pas de la même autorité hiérarchique : le chef d'établissement pour les élèves, le chef d'entreprise pour les apprentis.*

*En cas de rupture du contrat d'apprentissage, c'en est fini des études.*

*Se rajoutent à cela des problèmes pédagogiques pour équilibrer les cours entre les élèves et les apprentis (présents à des moments différents).*

**Une préoccupation de la région porte sur les sorties prématurées sans qualification des jeunes du système scolaire.**

***Nous pensons que les LP peuvent apporter une solution mais quand tout état de cause la remédiation devrait être faite bien avant. Plus tôt on intervient auprès des jeunes en difficulté et plus on a de chances de trouver une solution.***

Ces points seront rediscutés.

***Nous avons réaffirmé notre attachement au service public d'enseignement professionnel et notre détermination à combattre tout ce qui pourrait le mettre en danger.***